



COMMISSION SPORTS DE NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objet : Compte rendu de la Réunion du 4 février 2012.

Auteur : Gérard Courtal.

Assistaient : Gérard Courtal (CDOS), Noël Crescini (CD randonnée pédestre), J-Michel David (CD FSGT), René Ferrage (CD course d'orientation), Pierre Fregnet (CD FSCF), J-Jacques Lacavalerie (CD UFOLEP), Michel Le Rouzic (CD cyclotourisme), Daniel Ribailier (CD athlétisme), Aminata Soukouna (stagiaire CD clubs omnisports), Gilles Talbot (CD cyclisme), Martial Tournier (CDOS)

Excusés : Christian Sander (CD vol à voile), Michel Rousseau (CDOS).

I. Echange autour de la mise en place de la CDESI plénière, le 13 décembre 2011.

Il est procédé à un échange de points de vue relatés en quelques constats ou propositions.

* Le compte rendu de la réunion, 2 mois après la tenue de celle-ci, n'a pas encore été communiqué aux membres du collège associatif de la CDESI.

Il serait pourtant souhaitable que soient rappelés, avant que ne se tiennent les réunions des 3 Sous commissions qui ont fait l'objet d'une inscription dans un calendrier prévisionnel, les orientations de sens de la CDESI qui furent données par le Vice Président du Conseil Général en charge du Sport, la liste des participants à la réunion, l'organisme d'appartenance des différents acteurs des Sports de Nature présents ou représentés, la liste des inscrits dans les 3 Sous Commissions thématiques proposées.

* L'absence de certains partenaires majeurs comme l'ONF ou de la représentation des propriétaires privés des espaces de pratique confère à la réunion un caractère incomplet.

* Les thèmes à traiter dans le cadre des 3 sous-commissions présentent des recoupements qui ne facilitent pas le choix participatif mais, durant les 9 mois de durée de ces travaux en 2012, certains problèmes, vraisemblablement exposés une fois de plus, ne seront pas pour autant réglés. Pour illustrer cette attente de solutions, est citée à plusieurs reprises la question des autorisations des manifestations, notamment pour ce qui est des forêts départementales (600 ha dont l'une atteint les 200 ha) dont la gestion a été confiée à l'ONF.

* La nécessité de rapprocher les « éléments de langage », les stratégies et les pratiques administratives, la multiplicité des interlocuteurs ne permettant pas nécessairement une claire perception des enjeux et /ou des opérations.

Le pilotage unique de la CDESI par le Conseil Général devrait faciliter cette harmonisation de la présentation.

* la possibilité de participer aux 3 sous-commissions comme l'accès aux sous-commissions des organisations qui ne sont pas visées dans la composition de la CDESI est un principe avancé par les participants à la réunion.

* Lors de la première réunion des Sous-Commissions prévue le jeudi 8 mars 2012, de 10 à 12h, les membres de la Commission Sports de Nature participants pourront se fonder sur les positions de la Commission Sports de Nature nom du collectif, pour émettre des propositions,

voire des réserves sur un choix d'horaire, qui, s'il peut convenir aux permanents des structures ou aux retraités, empêche la participation des représentants sportifs encore en activité professionnelle.

En tout état de cause, le calendrier distribué en séance CDESI demande une validation, lors de la première réunion de la Sous Commission n°1.

II. Du Label CNOSF et de l'opération « Développement Durable, le Sport s'engage ».

Un document faisant le point sur les intentions générales de l'opération et les modalités qui pourraient être retenues par le CDOS 91 est remis aux participants.

Pour ce qui est de l'opportunité générale de cette opération, certaines appréciations émises en séance ont laissé à entendre que cela pouvait constituer une « opération administrative de plus ».

Toutefois, il est observé que les notes d'orientations des moyens publics – le fait que la note qui régule le CNDS n'ait pas été communiquée aux Comités Départementaux a suscité, a minima, un étonnement -, quelle que soit leur origine, sont devenues incitatives financièrement sur le point du Développement Durable.

L'obtention d'une labellisation, pour une action innovante dans ce domaine-là, pourrait s'avérer comme un élément facilitateur non négligeable.

La Commission S de N et D D du CDOS 91 se range donc à l'avis du rapporteur et l'action Label sera lancée.

Dans un 1^{er} temps, sera constituée une « équipe expérimentale » interne au CDOS 91, qui ne sera élargie à certains de nos partenaires institutionnels qu'au vu du succès que pourrait connaître l'opération.

Elle est composée de : P Fregnet, JJ Lacavalerie, G Courtal, M Tournier

Les membres de la Commission adoptent les dispositions mentionnées par le document.

III. A propos des enquêtes initiées par le CDOS 91.

Avant d'évoquer l'enquête territoriale adressée aux Comités Départementaux Sportifs de l'Essonne - on n'en est pas encore à son « rendu » puisqu'elle vient de partir du siège mais à une remise en mémoire -, il est fait référence à l'enquête sommaire transmise aux Comités Départementaux Sportifs préalablement à la tenue du mois de l'Economie Sociale et Solidaire (E S S) de novembre 2011, qui n'a guère suscité l'intérêt.

L'enquête sur la territorialité intercommunale est estimée beaucoup plus simple et beaucoup plus opportune que la prise en compte de la dimension E S S du Sport car il existe des situations locales concrètes qui s'installent peu à peu et qui peuvent nuire au développement du fait associatif et à sa durabilité.

C'est ainsi qu'à Evry, des associations, naguère bien positionnées, s'estompent de l'espace public et qu'il est conseillé aux pratiquants potentiels d'aller s'inscrire dans d'autres communes de la Communauté d'Agglomération qui ont conservé la discipline.

C'est ainsi que la commune d'accueil identifie les pratiquants de la commune même et cale sa subvention sur leur représentation numérique.

C'est ainsi que la commune passe par la prestation de service, ce qui est un pas de plus vers la marchandisation du Sport.

C'est ainsi que l'on entend, ici ou là, qu'il faut professionnaliser le bénévolat, notamment au regard des nouvelles exigences du couple administration – gestion.

Et la liste des points de vigilance n'est pas close.

Toujours est-il qu'on semble s'éloigner, subrepticement et irréversiblement, du viatique récent encore qui fut avancé par maintes fédérations sportives, « Une Ville, un Club ».

La Commission S de N et D D du CDOS 91 a donc, à son échelle, insisté sur ce point, par ailleurs déjà mis en exergue lors des 3^{èmes} Assises Départementales du Sport.

IV. Le sens général à donner au rapport d'activités 2011-2012.

Un document, au caractère évaluatif dominant, est remis en séance. Il est expliqué qu'il pointe plus particulièrement :

1) *le type de questions* qu'il conviendrait de se poser *a posteriori* chaque fois qu'un événement n'a pas rencontré le succès escompté . Ce fut le cas pour le mois de l'ESS en Essonne. Ce peut être le cas pour d'autres projections quand les conditions préalables de faisabilité ne sont pas réunies.

2) la recherche *de certaines pistes de rassemblement* qu'il faudrait avancer, afin que le CDOS 91 puisse afficher une réactivité collective face à de nouvelles conditions, à de nouveaux enjeux.

Le texte appelle des réactions ou d'ordre sémantique ou d'ordre conjoncturel.

A) Pour ce qui est du sens, il apparaît que, lorsqu'on est confronté à une évidence au quotidien, l'emploi d'un terme retenu pour signifier un espace pesant 10 % du tissu macro économique alors qu'il va de soi pour les simples acteurs du Sport, ne mobilise guère.

Nul ne saurait prétendre sérieusement que le Sport, même si l'on s'en réfère au Sport professionnel qui relève de plus en plus des dogmes du marché, n'est pas porteur de cette vertu essentielle de solidarité.

Le problème, c'est qu'il existe aussi un principe de réalité qui porte sur un individualisme en progrès constant dans nos sociétés modernes. D'où ce décalage « solidaire »-« solitaire »

Le mot « *solidaire* » n'est pas le seul à poser problème et le mot « *durable* » semble suivre la même voie puisqu'on tend à le remplacer, dans le langage des économistes, par « *soutenable* ».

B) Pour ce qui est de la situation, il devient évident que la professionnalisation de l'encadrement technique engendre des mises sous tension, si l'on considère le salariat, le droit du travail ou la nature des activités et la nécessité, pour le bénévole, de devoir s'ajuster en permanence à un contexte évolutif (juste positionnement administratif et physique, nouveaux emplois créés ou à créer, diversité des profils, importance des brevets fédéraux dans la vie de l'association, etc).

Le texte, qui est joint en annexe, est estimé utile pour un compte-rendu annuel d'activités dans la mesure où il pointe la recherche d'une *cohérence à partager* et la nécessité de *l'évaluation a posteriori* des actions.

En conclusion :

Certes, on est, peu à peu, sorti d'un contexte Sports de Nature « pur et dur » pour rejoindre des préoccupations partagées par l'ensemble du mouvement sportif essonnien mais l'idée de cette matinée de travail tourne autour de cet « ainsi »- là : il y a toujours, ici ou là, quelque chose à sauvegarder mais cela ne se joue pas toujours au même moment, qu'il s'agisse de la nature, de l'esprit sportif ou des avancées « sociales-sociétales ».

Gérard Courtal, après avoir remercié les participants de leur présence et de leur contribution, lève la séance à 12 heures.